



## CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL

### Séance du 24 septembre 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (9) : LEZENVEN Jean-Michel, LE LANN Rozenn, CHATEAU Valentin, PROVOST Gérard, GIBIAT Hélène, LEROY Marc, SCHAFFNER Sophie, BOINET Jean-Michel, BETAOUAF Heddi.

Excusés (4) : BERENGER Justine, BATHANY Kilian, SAUNIER Assia, ZAMAI Sonia

Absent (2) : DELACROIX Patrick, RENAUD Alain

Procuration : BERNGER Justine donne procuration à LE LANN Rozenn  
SAUNIER Assi donne procuration à GIBIAT Hélène  
BATHANY Kilian donne procuration à LEROY Marc  
ZAMAI Sonia donne procuration à LEZENVEN Jean-Michel

Secrétaire de séance : CHATEAU Valentine

---

### N°2026-46 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-2,

Vu la demande d'aide sociale exceptionnelle présentée par une famille « X » domiciliée sur la commune,

Considérant la situation sociale et financière particulièrement difficile de ladite famille,

Considérant qu'il appartient à la commune, dans le cadre de son action sociale facultative, d'apporter un soutien ponctuel aux administrés en difficulté,

Monsieur le Maire propose une aide de 400 euros (Quatre cent e

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** l'aide à hauteur de 400 euros

